



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **Okamul DF**

· UFI: **VP02-N0MV-R008-QMGD**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Ne pas utiliser pour les projections / pulvérisation.**

· Catégorie du produit **PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité**

· Catégorie de processus **PROC10 Application au rouleau ou au pinceau**

· Fonction technique **Barrière (scellant)**

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : **Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG**  
**Wolf-Hirth-Str. 2**

**D-73730 Esslingen**

**Tel.: +49(0)711/93134-0**

**Fax: +49(0)711/93143-140**

**E-Mail: sida@kiesel.com**

· Service chargé des renseignements :

**Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail**

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin**

**Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)**

**Centre Antipoisons**

**(+352) 8002 5500**

**ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**

**Centres Antipoison et de Toxicovigilance**

**ANGERS: 02 41 48 21 21**

**BORDEAUX: 05 56 96 40 80**

**LILLE: 0800 59 59 59**

**LYON: 04 72 11 69 11**

**MARSEILLE: 04 91 75 25 25**

**NANCY: 03 83 22 50 50**

**PARIS: 01 40 05 48 48**

**STRASBOURG: 03 88 37 37 37**

**TOULOUSE: 05 61 77 74 47**



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

**Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

- Mention d'avertissement

Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one  
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on

- Mentions de danger
- Conseils de prudence

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires: EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

(suite page 3)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 2)

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) volonté. Ce mélange ne contient aucune substance classée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (si elle ne figure pas dans la section 3).

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Mélanges
- Description :

Mélange d'ingrédients répertoriés sans addition de matière dangereuse.

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO <sub>2</sub> ) Consistant en: 14808-60-7 Quarz (>98%); 14808-60-7 Quarz (Feinfraktion) (1-10%) ⚠ STOT RE 2, H373	10-<25%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane ⚠ Carc. 2, H351	< 0,6%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1;H317: C ≥ 0,05 %	<0,05%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330 ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) ⚠ Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,0015-<0,025%

- Indications complémentaires :

CAS : 14808-60-7 Quartz : dans ce produit, cette substance est solidement incorporée dans la matrice et ne contribue donc pas à l'étiquetage.

(suite page 4)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 3)

**Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales :** **Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**  
**En cas de malaise consulter un médecin.**
- **après inhalation :** **inhaler beaucoup d' air frais**  
**En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**  
**En cas de malaise, recourir à un traitement médical**
- **après contact avec la peau :** **En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin**  
**Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**
- **après contact avec les yeux :** **Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.**  
**rincer la bouche**
- **après ingestion :** **rincer la bouche**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** **CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.**  
**Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** **Jet d'eau à grand débit.**
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** **Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.**  
**Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** **Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.**



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okumul DF

(suite de la page 4)

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** **Non nécessaire.**
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** **Diluer avec beaucoup d'eau.**
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** **Avec des produits absorbants ( sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.**
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** **Aucune substance dangereuse n'est dégagée.  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13**

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** **Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter le dégagement d'aérosols.  
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.**
- **Préventions contre les incendies et les explosions:** **Aucune mesure particulière n'est requise.**
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** **Préserver du gel.**
- **Indications concernant le stockage commun :** **Ne pas stocker avec les aliments**
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** **Stocker au frais**
- **Classe de stockage :** **10**

(suite page 6)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)  
particulière(s)

(suite de la page 5)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· 8.1 Paramètres de contrôle  
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

· DNEL

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Inhalatoire	Langzeitwert	10 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
-------------	--------------	------------------------------------

· PNEC

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Süßwasser	0,184 mg/l (-)
Salzwasser	0,0184 mg/l (-)
Süßwassersediment	1.000 mg/kg (-)
Salzwassersediment	100 mg/l (-)
Erboden	100 mg/kg (-)
Kläranlage (STP)	100 mg/l (-)

· Indications complémentaires

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques  
appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de  
protection et d'hygiène :

Oter les vêtements sales et humides.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

· Protection respiratoire :

Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : filtre à particules EN 143 type P2 (capacité moyenne de rétention (particules polluantes solides et liquides))

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants en caoutchouc

(suite page 7)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 6)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique	liquide
· Couleur :	Divers, selon l'encrage
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	0 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	>100 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	9-10,5
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	7.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	partiellement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,3 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Les données physiques sont des valeurs moyennes.

· Aspect:

pâteux

· Forme :

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants :

· solvants organiques

0,2 %

· Teneur en substances solides :

65,9-67 %

(suite page 8)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 7)

· Composés organiques volatils	2,7 g/l 0,20 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	aucun connu

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 8)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Oral LD50 >10.000 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 >10.000 mg/kg (-)

Inhalatoire LC50/4 h >5 mg/l (-)

CAS: 2634-33-5 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on

Oral LD50 1.020 mg/kg (Rat)

CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Oral LD50 50 mg/kg (Rat)

Inhalatoire LC50/4 h 0,025 mg/l (Rat)

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 9)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 12.4 Mobilité dans le sol **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: **Non applicable.**
- vPvB: **Non applicable.**
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien **Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.**
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : **Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant**  
**Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.**

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : **évacuation selon les dispositions en vigueur**
- Catalogue européen des déchets
- 08 04 10 **déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09**
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : **Evacuation conformément aux prescriptions légales.**
- Produit de nettoyage recommandé : **Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.**

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, ADN, IMDG, IATA **néant**
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA **néant**
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe **néant**
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA **néant**

(suite page 11)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okumul DF

(suite de la page 10)

- 14.5 Dangers pour l'environnement
- Polluant marin : **Non**
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur **Non applicable.**
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI **Non applicable.**
- Indications complémentaires de transport : **Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.**
- "Règlement type" de l'ONU: **néant**

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

**Aucun des ingrédients n'est inclus**

· RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

**Conditions de limitation: 3**

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

**Aucun des composants n'est compris.**

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

**Aucun des composants n'est compris.**

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

**Aucun des composants n'est compris.**

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

**Aucun des composants n'est compris.**

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

**Aucun des composants n'est compris.**

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les

restrictions de travail :

**Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes**

**Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent**

(suite page 12)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 11)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "\*\*\*".  
Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation). Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

· Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique :

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

· Date de la version précédente:

04.08.2021

· Numéro de la version précédente:

41

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 13)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2022

Révision: 29.11.2022

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 12)

*PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic*

*vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*

*Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3*

*Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4*

*Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2*

*Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B*

*Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2*

*Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1*

*Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1*

*Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A*

*Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2*

*STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2*

*Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1*

*Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1*

- \* Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque

**Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.**